



Suspension - retrait de points et points" perdus" en suspens.

Par **ouam**, le **04/05/2012** à **19:02**

Bonjour,
je cherche des réponses afin de "sauver" mon permis ou plutôt pour savoir si je l'ai perdu ou pas.....

Voilà ; en Octobre 2011 j'ai officiellement 4 points sur mon permis (source en Préfecture) , mais je fais l'objet d'un contrôle en excès de vitesse que je paye sous 3 jours....Bilan Moins 2 points.....Novembre s'écoule, Décembre s'écouletoujours aucun retrait de point....

En Janvier contrôle avec alcool au volant : moins six points et 6 mois de suspension...jusqu'en Juillet 2012.
(avec toutes mes excuses et mes remords pour cette mauvaise attitude)

J'essaie de sauver mon permis en faisant immédiatement un stage et je remonte donc à 8 points.

Hier j'apprends que les 6 points sont tombés donc 2points sur mon relevé intégral.....et toujours en suspension pendant 2 mois. Mais les 2 points pour excès de vitesse en Octobre 2011 ne sont toujours pas tombés.....

plusieurs questions me viennent.

Est ce par lenteur administratives que mes 2 points pour excès de vite ne tombent pas, ou est ce parce que je suis supendu?

Vais je perdre mon permis et dans ce cas cumuler 6 mois de suspension et 6mois avant d'en

repasser un?

en effet si ca n'avait pas été aussi lent je n'aurais plus eu de permis dès Janvier et aurait pu en repasser un dès Aout 2021?

je ne sais plus bien quoi penser

puis espérer ne pas voir ces 2 points tomber avant Fevrier 2013 et refaire à nouveau un stage....cela me parait peu probable.....

Merci au temps accorder à la lecture de mon post, et à vos réponses si jamais vous en avez.

Ouam

Par **Tisuisse**, le **05/05/2012 à 22:54**

Bonjour,

Vous allez droit à l'invalidation de votre permis car les 2 points qui vous restent vont vous être retirés.

Pour vos réponses complémentaires, lisez les dossier en en-tête de ce forum.

Par **ouam**, le **07/05/2012 à 14:54**

merci pour l'info,

j'ai contacter des avocats -experts du permis à points qui prétendent pouvoir engager des actions afin de re-créditer mon permis de quelques points....qu'il soit invalidé ou encore crédité de quelques points...est une action utile pour le cout qu'elle demande, que font ils? comment font ils? et est ce sur?????

Par **Tisuisse**, le **07/05/2012 à 16:50**

Un tour de passe-passe, 250 euros en moins dans votre portefeuille pour les points + quelques dizaines d'euros pour la consultation et le tour est joué. Quelques semaines plus tard, la LR/AR 48 SI du SNPC => plus de points ! ben oui, ça ne marche pas à tous les coups.

Par **ouam**, le **07/05/2012 à 19:14**

donc très risqué si je comprend , surtout que j'ai cru comprendre que s' il y a eu de l'alcool dans les pertes de points c'est un refus systématique de l'administration....en même temps c'est dur d'attendre avec mes pauvres 2points juqu'en fevrier 2013 en sachant que même si je récupère le permis , il va ressauter quelques temps après et là re-6mois d'attente pour un

nouveau.....suis un peu au fond du trou (mais je l'ai cherché j'en conviens). merci.